

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision du 1<sup>er</sup> février 2011 portant délégation de signature  
(direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)**

NOR : DEVA1101824S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest,  
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;  
Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 portant nomination de M. Yves GARRIGUES en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;  
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;  
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile à :

- Mlle Isabelle ROMBY, attachée d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest ;
- M. Yves FERELLOC, attaché principal d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest.

Article 2

La décision du 22 janvier 2010 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2011.

*Le directeur de la sécurité  
de l'aviation civile Ouest,*  
Y. GARRIGUES